



## COVID 19

### REGLES A LA CANTINE (8 février 2021)

- Port du masque « grand public » de catégorie 1 obligatoire pour les primaires si déplacement dans la cantine et tant qu'ils ne consomment pas
- Les communes ne doivent pas se croiser
- Les enfants se déplacent et mangent par classe distancées de 2m
- Les primaires mangent en quinconce (distance à respecter). 2 par table voire 3 si nécessaire. Eviter trop de proximité.
- Eviter de se lever pendant le repas (s'assurer d'aller aux toilettes avant)
- Se laver les mains avant et après le repas
- Tables nettoyées et désinfectées après chaque service
- L'encadrement doit être vigilant à ce que les enfants ne touchent pas le pain ou les couverts de leur voisin.